

Le Lien

Journal communal de Cugy

NO 38, JUILLET 2020

La commune en Image



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO	PAGES
Message de M. le Président du Conseil Général	2
Informations communales	3-7
Elections communales 2021	8
Accueil extrascolaire	9-10
Conseil des parents	11
A louer	12
Union des sociétés locales	13-14
Projet de plantation d'arbres isolés	15-16
Sur le chemin de l'école	17
Ecole maternelle Les Castors	18
Chœur d'enfants	19
Félicitations	20
Feux de branches	21
Déchets	22-24
Demandes de permis	25

ADMINISTRATION
COMMUNALE

RTE DE
FÉTIGNY 22A
CP 17
1482 CUGY / FR

TÉL.
026/660.16.92

info@cugy-fr.ch
www.cugy-fr.ch

Message de M. le Président du Conseil Général

Chères citoyennes, chers citoyens,

Mon mandat de président du législatif de notre commune s'est achevé lors de la séance du 1^{er} juillet dernier. Cette année m'a permis de participer encore plus activement à la vie de ma commune et d'en comprendre encore mieux le fonctionnement. Elle m'a permis aussi de faire de nombreuses rencontres et d'apprendre à connaître nombre d'entre vous lors des différentes manifestations auxquelles j'ai pu participer.

Nous avons la chance de résider dans une commune où les différentes autorités s'entendent et communiquent aisément ce qui rend la gestion de la communauté plus facile et constructive. Je peux vous assurer que les 30 conseillères et conseillers généraux ainsi que les 7 conseillers communaux s'engagent sans compter au service de notre population et je les en remercie chaleureusement.

Le souvenir marquant de cette présidence restera pour moi l'inauguration de notre salle polyvalente rénovée lors de laquelle j'ai eu l'honneur de m'exprimer. Natif de Cugy j'ai grandi au côté de ce bâtiment et participé à une foule de manifestations qui s'y sont déroulées. Alors en voyant ce nouvel espace créé et les locaux annexes je puis vous assurer que l'émotion était intense.

Notre commune se porte bien financièrement notamment grâce à l'effort consenti par les citoyens depuis plusieurs années avec une cote d'impôts parmi les plus élevées. Lors de la séance de décembre 2019 le conseil général a décidé une baisse de l'indice fiscal de 90% à 85% pour l'année 2020. La nouvelle législation cantonale obligera pour le futur les communes à procéder à des adaptations régulières de la cote de leurs redevances fiscales.

Il est clair que de par les investissements consentis pour la salle polyvalente et le futur cycle d'orientation la dette par habitant a fortement augmenté mais la situation financière reste tout à fait sous contrôle et saine.

Lors de la dernière séance du conseil général l'achat de la parcelle entre le château et la route cantonale a été accepté. Par sa situation plein centre village et sa proximité avec les écoles primaires cette parcelle revêt une importance stratégique à moyen et long terme et cette acquisition est tout à fait judicieuse.

Il est de mon devoir de vous rendre attentif que les élections communales se dérouleront au mois de mars 2021. J'invite donc tous les citoyennes et citoyens intéressés par la vie et le fonctionnement de la commune à se porter candidat. Ils peuvent trouver des informations sur les différents groupes sur le site internet communal.

Pour l'année 2020-2021 ce sont deux dames qui présideront aux destinées de notre commune. En effet Mesdames Chantal Pache et Nathalie Pires ont été élues respectivement présidente et vice présidente du conseil général, je les félicite et leur souhaite à toutes les deux beaucoup de réussite pour leur mandat.

Je ne pourrais terminer mon message sans évoquer la pandémie mondiale liée au coronavirus qui nous a toutes et tous frappés depuis ce printemps. Je voudrais exprimer ma sympathie au nom du conseil général à toutes les personnes qui ont été touchées soit par la maladie soit par le décès de personnes proches. Je voudrais également remercier toutes celles et ceux qui se sont dévoués afin de venir en aide aux groupes à risques et qui leur ont permis de traverser cette période difficile.

Bel été à toutes et tous !

Laurent Overney

Informations communales

AGENCE POSTALE CUGY

L'agence postale de Cugy a ouvert ses portes à l'administration communale depuis le 15 juin 2020. Les horaires sont identiques à ceux de l'administration. Nous rappelons que nous sommes une agence postale et qu'uniquement les prestations suivantes sont possibles :

Lettres et colis

Expédition :

Lettres et colis en Suisse et à l'étranger

Recommandés en Suisse et à l'étranger

Express en Suisse

Vente de timbres-poste : Fr. 1.– et Fr. –.85

Réception :

Colis et lettres recommandées

Paielements et retraits

Règlement de factures

Versement en Suisse en CHF (uniquement avec la Postfinance Card, Maestro ou V Pay) - **pas de cash**

Retrait d'espèces

Avec la Postfinance Card jusqu'à 500.-- max.

A domicile

Retrait et paielements possible à domicile; s'inscrire auprès du Contact Center au 0848 888 888



Informations communales

Fête Nationale

En raison des mesures sanitaires liées au COVID19, la manifestation du 1er août n'aura pas lieu cette année.

Commission culturelle

Suite à la rénovation et agrandissement de la salle polyvalente et sur demande de plusieurs citoyens, le conseil communal souhaite créer une **commission culturelle** qui serait chargée de mettre sur pied des spectacles, concerts, expositions dans notre magnifique salle.

Si cette commission vous intéresse, nous vous prions de prendre contact avec M. Jean-Denis Borgognon, conseiller communal, au 079 382 79 13 ou batiment@cugy-fr.ch

Clinique dentaire scolaire

Le passage de la clinique dentaire scolaire dans notre commune est prévu en

NOVEMBRE 2020

FriTime

Concernant le programme des activités FriTime pour l'année 2020, veuillez vous référer au site **[cugy-fr.ch- vivre-a-cugy- fritime](http://cugy-fr.ch-vivre-a-cugy-fritime)**

Informations communales

Coronavirus

La solidarité a très bien fonctionné dans notre commune pendant cette période compliquée pour tout un chacun.

Le Conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour apporter de l'aide aux citoyens de notre commune.

Ensemble nous sommes plus fort !

Surveillance

Afin de prévenir toute déprédation au bâtiment communal, le conseil communal va procéder à la pose de caméra de surveillance sur le site de la salle polyvalente. Ces caméras couvriront l'administration communale ainsi que les accès au sous-sol du bâtiment.

Ces caméras sont bien entendu soumises à un règlement communal et à l'autorisation de la Préfecture de la Broye.

Nuisances

Les utilisateurs de tondeuses ou autres engins à moteurs sont priés de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

la semaine	de 09.00 à 12.00 heures	et de 13.30 à 19.00 heures
le samedi	de 09.00 à 12.00 heures	et de 13.00 à 17.00 heures
le dimanche et les jours fériés	interdiction formelle	

Informations communales

Taille des haies vives

Rappel : (loi sur les Routes, art. 94)

Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Banquettes

Rappel : (règlement communal d'entretien des routes du 13.12.2005, art. 7)

La largeur des banquettes doit être de 75 cm à partir du bord du chemin pour une chaussée de 3 m de large et de 50 cm à partir du bord, pour un chemin de 3,50 m de large.

Elles doivent être engazonnées et entretenues par les propriétaires riverains.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 9 novembre 2018

Calendrier

Elections communales générales

Dimanche 7 mars 2021 (1^{er} tour) – Dimanche 28 mars 2021 (2^e tour)

Activités	Premier tour 7 mars 2021	Second tour 28 mars 2021
a) Demande du mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al. 1 LEDP)	Vendredi 22 janvier 2021, jusqu'à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 25 janvier 2021, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 1 ^{er} février 2021, jusqu'à 12 heures	---
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 10 mars 2021, jusqu'à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouvelles personnes candidates (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 12 mars 2021, jusqu'à 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 12 mars 2021, jusqu'à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 25 février 2021	Mardi 23 mars 2021
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 2 mars 2021, à 12 heures	Mardi 23 mars 2021, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 7 mars 2021	Dimanche 28 mars 2021
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet	
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al. 1 et 152 al. 2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public	
l) Assermentation par les préfets (art. 94 al. 3 LEDP)	Selon convenances	
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle (art. 60 al. 4 LEDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les Préfets	

Pour tout renseignement complémentaire

Nicolas Fellay, responsable Droits politiques, T +41 26 305 10 63

Informations complémentaires:

Votation fédérale : 7 mars 2021

Vacances scolaires de Noël : du vendredi 18 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

Vacances de carnaval : du vendredi 12 au dimanche 21 février 2021



Accueil extrascolaire

Chers Parents,

Notre Accueil ExtraScolaire (AES) a emménagé dans ses nouveaux locaux ! C'est avec grand plaisir que nous vous présentons notre structure ... **Nouvelle Formule** ... dès la rentrée scolaire 2020 :

- Nouveaux locaux
- Nouvelle équipe dynamique
- Nouveaux horaires plus flexibles

Laissez-nous vous donner de plus amples détails :

Nouveaux locaux ... l'ancien bureau communal a été entièrement rénové et l'espace converti en accueil extrascolaire ; les locaux sont idéalement situés et organisés en 4 espaces selon les activités des enfants. Ils ont un accès direct à l'espace repas/goûter (porte interne), sans danger de circulation.



Nouvelle équipe ... Noémie, Noha et Sophie accueillent les enfants et seront présentes à la rentrée ; motivées et très créatives, elles organiseront diverses activités dans ces nouveaux espaces dédiés aux jeux, au bricolage, à la lecture et même à la cuisine !

Nouveaux horaires ... nous pouvons ouvrir dès l'inscription **d'1 enfant** : l'AES de Cugy est à votre écoute. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, même de manière irrégulière ou ponctuelle. Une journée à l'AES est divisée en unités, à savoir :

Unité 1 : de 6h30 à 08h00

Unité 2 : de 08h00 à 11h30 (possibilité de garde durant l'alternance du mardi matin et du jeudi matin)

Unité 3 : de 11h30 à 13h30 (avec repas)

Unité 4 : de 13h30 à 15h15

Unité 5 : de 15h15 à 17h00 (avec goûter)

Unité 6 : de 17h00 à 17h30

Unité 7 : de 17h30 à 18h00

Repas de midi et goûter ... nous pouvons accueillir 24 enfants à midi (unité 3). Le repas est facturé au prix coutant à savoir Fr. 8. — et livré par un restaurant-traiteur de la région ; moyennant une inscription à l'avance, votre enfant peut prendre son repas de midi à l'AES de manière fixe ou en dépannage. Quant au goûter, il est à Fr. 2. — et toujours accompagné de fruits. L'administration communale reste à votre disposition pour toute question relative à l'inscription ; **notez également que tous les documents, ainsi que les règlements sont à disposition sur www.cugy-fr.ch/ecole**.

L'atelier du mercredi après-midi...encore une nouveauté qui sera proposée par Noémie, Noha ou Sophie certains mercredi. Le programme est en cours d'élaboration.



Accueil extrascolaire

Visite de la bibliothèque ...les enfants sont déjà actuellement invités à s'y rendre le vendredi après-midi et peuvent y emprunter un livre qu'ils rapportent ensuite à l'AES. La bibliothèque communale offre un large choix de livres et BD sans cesse renouvelé et complété par des nouveautés.

Rendez-vous à l'inauguration ... en raison de la situation sanitaire, les festivités ont été reportées à cet automne. De plus amples informations seront transmises par l'intermédiaire d'un tout-ménage ou de notre journal communal « Le Lien ». Nous espérons vous revoir ou vous rencontrer à cette occasion.

N'hésitez pas à prendre contact pour tout renseignement ou même pour une visite de l'AES avec votre enfant si vous pensez à l'y inscrire ; **nos coordonnées : 026 660 16 92 (administration communale) ou secretariat@cugy-fr.ch.**

Nous restons très volontiers à disposition.

En espérant vous avoir donné envie de nous rendre visite, nous vous souhaitons un bel été.



L'équipe de l'AES
Noémie, Noha et Sophie



Conseil des parents

Conseil des parents

Suite à la démission de deux membres en cette fin d'année scolaire, **NOUS SOMMES A LA RECHERCHE DE PARENTS** intéressés à faire partie **du conseil des parents** pour l'école primaire de notre cercle scolaire Cugy-Vesin.

Il est composé d'une majorité de parents (4 parents nommés par le Conseil Communal) du Responsable d'Etablissement, de la Conseillère Communale en charge des Ecoles et d'un représentant du corps enseignant.
Celui-ci siègera au moins 2 fois par année.

Il s'agit d'un forum de discussions visant à débattre de la collaboration école-parents et du bien-être des élèves, des questions scolaires de portée générale, par exemple relatives à la journée de l'élève (horaire, transport, santé etc.) ou de tout autre thème pour lequel l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'aura toutefois pas de compétence décisionnelle.

Merci d'envoyer votre candidature **d'ici au 15 août 2020** à l'administration communale, Route de Fétigny 22 A, CP 17, 1482 Cugy ou par courriel: info@cugy-fr.ch

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la Conseillère Communale, Madame Vanessa Currat

Le Conseil Communal

A Louer

A Vesin, centre village de suite ou à convenir

Appartement situé au 1er étage de l'école de Vesin comprenant :

Séjour, grande cuisine, 3 chambres, hall aménageable, salle de bains avec douche/wc

Chauffage à pellets

Nombre de pièces : 4 ½

Loyer : **CHF 1'300.- par mois + Fr. 150.- de charges forfaitaires**
– possibilité de louer un garage

Pour les visites veuillez vous adresser au bureau communal de Cugy au 026 / 660 16 92 durant les heures d'ouverture de ce dernier.





Règlement des lotos

NOUVEAU RÈGLEMENT

Valeur totale des lots: **Fr. 7'500.-**

25 séries comprenant : 25 quines à Fr. 60.-
25 double-quinés à Fr. 80.-
20 cartons à Fr. 120.-

5^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème} et 20^{ème} cartons à Fr. 150.-
25^{ème} carton à Fr. 250.-

Jackpot Fr. 30.- par série

Prix du carton valable pour les 25 séries : Fr. 10.-
Prix du carton pour la seconde partie (13 séries) Fr. 5.-
Planche à 3 cartons Fr. 30.-
Planche à 6 cartons (numéros 1 à 90) Fr. 55.-

Tous les gains sont en CASH

Un carton offert valable pour les séries 9 à 12

Loto crié au sac avec LotOptic + écran géant

Début du loto à **20h00** ! Ouverture des portes à **18h30**.

Bus gratuit : Gare de Payerne, 18h45 - Fabrique Fivaz,
18h50

Bien du plaisir et bonne chance !

Union des Sociétés Locales de Cugy - Vesin



Programme des lotos et manifestations

Saison 2020-2021

SALLE RÉNOVÉE ET NOUVEL ACCÈS

www.cugy-fr.ch

Union des Sociétés Locales de Cugy - Vesin



Manifestations

Juillet 2020	4	Balade gourmande - Jeunesse de Cugy	
	30	Tir du 1er août - Stand de tir Vesin	
	31	Tir du 1er août - Stand de tir Vesin	
Août	1	Tir du 1er août - Stand de tir Vesin	
	26	Don du sang 16h30-20h30	
Septembre	11	Bénichon à Cugy et Vesin	
	12	Jeunesse de Cugy et	
	13	Jeunesse de Vesin	
	20	Pizzas au Vieux Four - Vétérans FC Cugy	
	26	Team Cup agrés C5-C7 - Société de gym Cugy-Vesin	
Octobre	2	After Work 1 - Jeunesse de Cugy	
	2	Bourse aux habits - Ecole maternelle Les Castors	
	3	Bourse aux habits - Ecole maternelle Les Castors	
	9	After Work 2 - Jeunesse de Cugy	
	16	After Work 3 - Jeunesse de Cugy	
	23	After Work 4 - Jeunesse de Cugy	
	30	After Work 5 - Jeunesse de Cugy	
	30	Fête de la Courge Vieux Four - Bibliothèque communale	
	Décembre	4	Soirée de gym - Société de gymnastique Cugy-Vesin
		5	Soirée de gym - Société de gymnastique Cugy-Vesin
14		Don du sang 16h30-20h30	
31		Nouvel-An - Jeunesse de Cugy	
Janvier 2021	10	Repas des Aînés	
	23	Coupe de janvier - Société de gymnastique Cugy-Vesin	
Février	7	Brunch campagnard - Société de gym Cugy-Vesin	
	26	Soirée Enigmes & Mystères - Fanfare par. Cugy-Vesin	
	27	Soirée Enigmes & Mystères - Fanfare par. Cugy-Vesin	
Avril	5	Chasse aux œufs - Ecole maternelle Les Castors	
	30	Concert annuel - Fanfare paroissiale Cugy-Vesin	
Mai	1	Concert annuel - Fanfare paroissiale Cugy-Vesin	
	7	Pizzas Vieux Four - Dames et Jeunesse de Cugy	
Juin	4	Course à Travers Cugy	
	5	Tournoi broyard des juniors E&F - FC Cugy-Monttet	

Union des Sociétés Locales de Cugy - Vesin



Lotos

Octobre	3	20h00	Loto section Samaritaines de Cugy-Vesin
	10	20h00	Loto Groupement des Dames de Cugy
	17	20h00	Loto du Chœur-Mixte de Cugy-Vesin
	24	20h00	Loto de la Société de Tir de Cugy-Vesin
	31	20h00	Loto de la Société de Gymnastique de Cugy-Vesin
Novembre	7	20h00	Loto de la Société de Jeunesse de Vesin
	14	20h00	Loto des Jeunes Samaritains "HELP"
	21	20h00	Loto de l'USL
	28	20h00	Loto du Football-Club de Cugy-Monttet
Décembre	12	20h00	Loto de l'ensemble vocal La Villanelle
	19	20h00	Loto de la Fanfare paroissiale de Cugy-Vesin
	26	20h00	Loto de la Concorde de Montagny-Cousset
	2	20h00	Loto de l'USL
Janvier 2021	9	20h00	Loto du Football-Club de Cugy-Monttet
	16	20h00	Loto de la Société de Tir de Cugy-Vesin
	23	20h00	Loto de l'Amicale Vétérans du FC Cugy
	30	20h00	Loto du Club A Travers Cugy
	6	20h00	Loto de la Société de Gymnastique de Cugy-Vesin
	13	20h00	Loto du Football-Club de Cugy-Monttet
Mars	6	20h00	Loto des Jeunes Tireurs de Cugy-Vesin
	13	20h00	Loto Amicale des Pompiers de Cugy-Vesin
	20	20h00	Loto de la Société de Jeunesse de Vesin
	27	20h00	Loto section Samaritaines de Cugy-Vesin
	4	20h00	Loto de la Société de Gymnastique de Cugy-Vesin
Avril	10	20h00	Loto du Chœur-Mixte de Cugy-Vesin
	17	20h00	Loto des Gymnastes Vétérans de Cugy-Vesin
	24	20h00	Loto de l'Amicale Vétérans du FC Cugy
	8	20h00	Loto de la Société de Tir de Cugy-Vesin
Mai	15	20h00	Loto de la Société de Gymnastique de Cugy-Vesin



Projet de plantation d'arbres isolés

Les arbres isolés ainsi que les allées d'arbres sont des éléments particulièrement marquants du paysage. Ils sont souvent perçus comme des éléments identitaires et leurs silhouettes, apparaissant au détour d'une route, ont souvent une valeur patrimoniale.

La Commune de Cugy souhaite marquer cette année 2020, et sa période de (semi-)confinement par un symbole en faveur de l'environnement et des générations futures.

Quatre dizaines d'arbres isolés seront plantés pour témoigner ce que la population a connu en cette année avec la crise du Coronavirus : en remerciement à nos aînés, un symbole de résistance, malgré l'isolement ; pour les générations futures, un signe d'espoir pour notre planète.

L'arbre est un précieux élément de la nature, essentiel à la biodiversité, à l'esthétique du paysage, au bilan hydrologique ainsi qu'à la protection du sol.

Avec l'aide de la population et dans le cadre de l'aménagement de notre territoire, cette action s'inscrit dans un processus de développement durable et en faveur de l'environnement.

Le Conseil communal s'engage à réaliser ce projet cette année encore, et pour ce faire, a proposé à son législatif un crédit d'investissement, qui a été accepté lors du dernier conseil général.

Cette démarche ne sera possible qu'avec le soutien de propriétaires de terrains agricoles. En effet, une partie des arbres pourront être plantés sur des terrains privés. Cet engagement sera récompensé par une indemnisation par arbre planté. Un règlement ad hoc sera établi et complétera les mesures existantes du réseau écologique communal.

Le propriétaire du terrain mettra à disposition la surface nécessaire pour la plantation. L'arbre donne droit à une contribution dans le cadre de la promotion de la biodiversité (SPB). En cas d'intérêt, Merci de contacter la Commune.

Chaque arbre sera identifié par une plaquette-souvenir et recensé dans le plan d'affectation des zones.

Par cet acte symbolique, nous nous souviendrons de cette année 2020 et des événements exceptionnels qui l'ont ponctuée.

L'arbre se souvient, l'arbre a une mémoire environnementale, l'arbre est symbole de vie !

Projet Plan d'affectation des zones (PAZ)



Les points en rouge sont des emplacements projetés et possibles.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

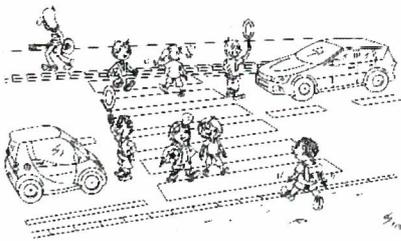
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch



Inscriptions Rentrée 2020-2021

**Encore quelques places disponibles
pour la rentrée 2020-2021 !**

1 matin par semaine

pour les enfants nés entre le 01.08.17 et le 31.07.18

- **mercredi** 09h15-11h15
- **jeudi** 09h15-11h15

2 demi-jours par semaine

pour les enfants nés entre le 01.08.16 et le 31.07.17

- **lundi matin** 09h15-11h15 + **jeudi a-m** 13h30-15h30
- **mardi matin** 09h15-11h15 + **vendredi a-m** 13h30-15h30
- **mardi a-m** 13h30-15h30 + **vendredi matin** 09h15-11h15

Les documents relatifs aux inscriptions sont disponibles sur www.castorscugy.ch.

N'hésitez pas à nous contacter au 079 464 32 25 ou par e-mail à castorscugy@hotmail.com.



Comme vous en avez peut-être entendu parler, un chœur d'enfants sous le nom de "FaSiLa Chanter" devait voir le jour début septembre 2020 dans notre commune de Cugy-Vesin.

Dans ce contexte particulier de Coronavirus et pour des raisons sanitaires, nous allons reporter la mise sur pied de cette chorale de quelques mois, le temps de voir comment évolue ce virus...

Pour info, 2 chorales sont prévues :



les minis de la 2H à la 4H

sous la direction de Sarah Crottaz

les grands, de la 5H à la 8H voir plus...

sous la direction de Liliane Fasel

Les répétitions auront lieu le mardi à la salle communale de Cugy :

pour les minis de 16h45 - 17h30

pour les grands de 17h45 - 18h45

Un flyer sera distribué aux enfants en classe dès que nous commencerons les répétitions.

Cette chorale est bien entendue ouverte aux enfants des communes avoisinantes...

Pour toute question, vous pouvez joindre notre présidente

Liliane Fasel ☎ 079 635 04 57 (le soir)



Le comité et ses directrices se réjouissent déjà d'accueillir vos enfants et de passer de bons moments dans la joie et la bonne humeur en chantant.



bravo, bravo, bravo, bravo, bravo



Agée de 27 ans, la Vesinoise Laurine Givel de la société de tir au pistolet de Villeneuve FR est devenue, jeudi 5 mars 2020 à Berne, championne Suisse de tir au pistolet à air comprimé à 10m dans la catégorie dame élite.

Son résultat est d'autant plus mérité puisqu'elle a battu lors de la finale deux représentantes de l'équipe de Suisse.

Sur sa lancée, elle ne s'est pas contentée de gagner la finale individuelle puisque dimanche 8 mars 2020, à Berne toujours, elle a remporté les premiers championnats Suisse mixte-Team 10m en compagnie de Jean-Luc Bastian de la société de tir au pistolet de Montagny.



Encore un grand bravo à Laurine pour ses 2 titres de Championne Suisse !!!!



Feux de branches

L'administration communale est de plus en plus confrontée à des demandes d'autorisation pour brûler des branches, soit aux abords des maisons, terrains ou forêts. Cette dernière, selon les directives du Conseil d'Etat, n'a pas la compétence pour donner ce genre d'autorisation. Dès lors, vous voudrez bien prendre note des directives ci-après si vous deviez faire un feu de branches ou autres :

Tâches des différents acteurs

La mise en oeuvre des dispositions légales dans le domaine de l'incinération des déchets concerne les autorités suivantes :

> Les communes surveillent l'interdiction d'incinérer des déchets en plein air ou dans des installations non adaptées (art. 26a OPair). Elles contrôlent aussi le respect des exigences relatives à l'incinération de déchets naturels provenant des champs et des jardins (art. 26b OPair: seulement du bois sec, sans fumée visible). Elles interviennent notamment en cas de plainte; elles procèdent par voie de conciliation. Dans le cadre de leurs activités dans la gestion des déchets, elles informent la population sur l'interdiction d'incinérer et organisent la collecte séparée des déchets valorisables.

Dans le domaine des déchets naturels provenant de l'agriculture (déchets des « champs »), les communes sont soutenues par le Service de l'agriculture (SAGri) et l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG). En cas de nécessité, elles dénoncent les infractions au Ministère public.

A noter que les communes n'ont aucune compétence de délivrer des autorisations spéciales d'incinérer des déchets en plein air.

> Le Service des forêts et de la faune (SFF) surveille et contrôle le respect des dispositions légales en ce qui concerne les rémanents de coupe forestiers (art. 26b OPair, art. 33a al. 1 RFCN). Le SFF délivre les autorisations selon l'article 33a alinéa 2 du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN) et surveille le respect des conditions d'octroi des autorisations. Il informe et conseille les propriétaires forestiers et les entreprises forestières.

> Le Service phytosanitaire de l'IAG ordonne l'incinération des déchets des champs et des jardins lorsque ces déchets ne peuvent être éliminés d'une autre manière pour des raisons phytosanitaires (Art. 26b al. 2 OPair). En ce qui concerne les déchets des « champs », le SAGri et l'IAG tiennent compte des conditions de l'article 26 b de l'OPair dans le cadre de l'application de la législation sur l'agriculture.

Le Service de l'environnement (SEn) conseille et soutient les autorités cantonales et communales dans l'application des articles 26a et 26b de l'OPair.

Conclusion

1. Qui est compétent pour octroyer une autorisation pour les feux de branches en plein air ?

Le SFF est l'autorité compétente pour surveiller et contrôler le respect des dispositions légales en ce qui concerne les rémanents de coupe en provenance de la forêt. Il peut exceptionnellement autoriser l'incinération des rémanents de coupe forestiers exclusivement, sous réserve de la présence d'un intérêt prépondérant (phytosanitaire, risque d'embâcle de cours d'eau, surface agricole en forte pente, sécurité de travail) et s'il n'y a aucune autre possibilité d'une gestion conforme de ces déchets verts. Par contre, le SFF n'a en principe aucune compétence au sujet de la gestion des déchets verts qui ne proviennent pas de la forêt.

Le Service phytosanitaire de l'IAG ordonne l'incinération des déchets des champs et des jardins lorsque ces déchets ne peuvent être éliminés d'une autre manière pour des raisons phytosanitaires. Contrairement à ce qui est affirmé dans la question présentée, les communes n'ont aucune compétence en matière d'octroi d'autorisation exceptionnelle d'incinérer des déchets verts



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

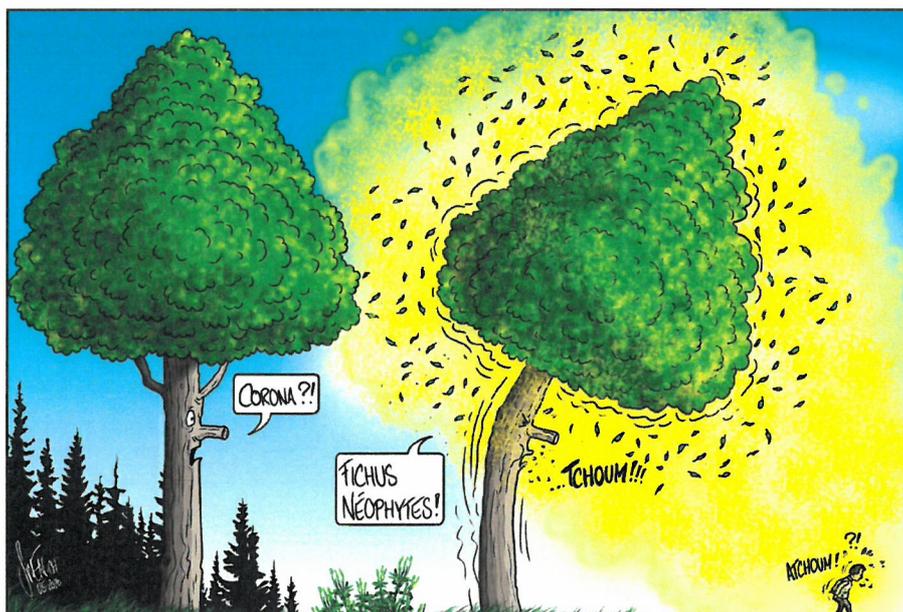
Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflorissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann



DÉCHETS COMPOSTABLES

COMMENT ÉLIMINER LES DÉCHETS COMPOSTABLES ?



UTILISEZ UN SAC COMPOSTABLE !

De cette manière vous évitez le gaspillage d'eau et d'énergie. Des matières premières ne seront pas utilisées inutilement.

Les sacs compostables sont reconnaissables avec ces deux logos officiels:



- Il a un quadrillage vert sur toute sa surface.
- Il est fabriqué à partir de matières premières végétales et se trouve dans toutes les grandes surfaces de Suisse.

LES DÉCHETS PEUVENT AUSSI ÊTRE DÉPOSÉS SANS SAC DANS LES CONTAINERS !

Les déchets compostables listés au verso peuvent aussi être déposés directement dans les containers.



PAS DE SACS EN PLASTIQUE !

Il est interdit d'utiliser des sacs en plastique pour éliminer les déchets compostables. Le plastique est fabriqué à partir de pétrole et souille le compost produit.

QUELS SONT LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS ? →



Nouveau dans la Broye : tournée de ramassage de déchets organiques !

Chaque semaine ou sur appel. Pour les ménages, restaurants, ou les collectivités.

Réduction du volume de vos ordures ménagères (env. 1/3 de votre poubelle) = économie !

Les déchets organiques sont recyclés et non pas éliminés. Par la méthanisation, les biodéchets produisent du biogaz qui est transformé en électricité et en chaleur. Les résidus servent d'engrais à l'agriculture.

Demandes de permis déposées de novembre 2019 à juin 2020

Procédures ordinaires

Polygone Constructions Sàrl	construction d'une villa individuelle avec couvert à voiture et forage d'une sonde géothermique
Polygone Constructions Sàrl	construction d'une villa jumelée avec couverts à voitures et forage de deux sondes géothermiques
Torche Dominique	démolition de la maison no 7 et construction de 2 maisons familiales avec garages
Bersier-Bise Claude	démolition d'un bâtiment incendié sur la parcelle 212 à Cugy
Ibimmo SA	démolition du cabanon existant (ECA no 14a), construction d'une surface commerciale et 6 logements avec 16 places de parcs extérieures, sondes géothermiques, bac de rétention. Demande dérogation à la distance à la limite des constructions (art. 177) et dérogation à la distance à la route cantonale (parking). Demande de dérogation distance augmenté (Art. 83 ReLATeC)
Michaud Pierre	construction de 2 villas
Rigolet Anne-Christine	construction d'une maison familiale préfabriquée Minergie & couvert à voitures - mise en conformité des raccordements EC & EU de la maison existante
Marmy Denis	rénovation, extension de la partie habitable des combles. Pose d'une isolation périphérique. Couverture intégrale en panneaux photovoltaïque. Création de 2 places de parc. Dérogation à la distance minimale de 20 m à la forêt selon l'art. 26 al.2 LFCN
Vonlaufen Grégory et Laura	construction d'une maison familiale avec dérogations aux limites
Bovet Frédéric	construction d'une maison de 3 appartements
Bersier Cyril	mise en conformité-démolition de petites dépendances et reconstruction d'un hangar à machines agricoles. Demande de dérogation à la forêt
Marbel Promo SA	construction de deux immeubles locatifs de 26 appartements / Modification du dossier no 1760176

Procédures simplifiées

Chuard Christian	assainissement du chauffage, réaménagement intérieur du rez, création d'un jardin d'hiver et d'une pergola
Tomala Lukasz	pergola climatique 6m x 4m x 2,5m installée sur terrasse existante
Sandoz César	changement de chauffage
Mehmetaj Xhevat	construction d'une cabane de jardin et pergola
Sacon Cristian	construction d'un poulailler
Bersier Gaël	pose d'une piscine semi enterrée, d'un jacuzzi et d'un cabon de jardin
Jauquier Steven	création d'un mur de soutènement et d'un abri
Marcuard Jean-Yves	façon d'une ouverture dans façade existante ainsi que pose d'une PAC pour chauffer la piscine
Mottier Jean-Daniel	création de 4 velux en toiture
Brügger Melinda	pose 2 fenêtres de toit
Légeret Dimitri et Michele	installation d'un garage-box
Weidner Arnaud	installation SPA mobile avec PAC sur radier en béton